

Vous allez avoir exploration radiologique du sein

Madame,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

■ La radiographie utilise des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

■ L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

■ De quoi s'agit-il ?

L'exploration radiologique du sein la plus courante est la mammographie. Celle-ci peut être associée à une échographie et à une ponction.

■ Qu'est-ce qu'une mammographie ?

La mammographie est une radiographie des seins.

Elle utilise des rayons X. En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

Pour la qualité de l'image et une moindre irradiation, il est nécessaire de comprimer le sein. Afin de diminuer l'inconfort de la compression, il est conseillé de faire cet examen en première partie de cycle menstruel.

■ Qu'est-ce qu'une échographie ?

Il s'agit d'une exploration totalement indolore et non irradiante utilisant les ultrasons ; elle peut apporter des informations supplémentaires de grande importance. Elle permet très facilement de faire la différence entre la nature liquide ou solide d'un nodule et d'avoir une bonne orientation diagnostique.

Il arrive que l'échographie soit prescrite isolément chez la jeune fille ou chez la jeune femme lorsqu'une anomalie apparaît durant la grossesse ou l'allaitement.

■ Qu'est-ce qu'une ponction ?

Il s'agit d'un geste simple, rapide, très peu dangereux, pouvant être guidé par l'échographie et qui permet de faire à l'aide d'une aiguille fine un petit prélèvement. Celui-ci sera envoyé en laboratoire pour analyse au microscope.

Parfois, en cas d'inflammation de votre sein, c'est du liquide qui pourra être retiré à la recherche de germes. Dans d'autres cas, on videra un kyste gênant ; ce geste permettra souvent un assèchement définitif du kyste.

■ Existe-t-il encore d'autres examens radiologiques du sein ?

Dans certaines circonstances très particulières, une Imagerie par Résonance Magnétique du sein pourra être demandée ; elle nécessite les mêmes précautions et recommandations que pour toute exploration par IRM.

En cas d'écoulement du mamelon, on peut vous proposer une galactographie.

Il s'agit du remplissage très progressif par un produit de contraste iodé visible aux rayons X d'un canal arrivant dans le mamelon.

Toute allergie (asthme par exemple), toute réaction aux produits iodés (souvenir d'un examen radiologique mal toléré) doit être signalée au médecin avant le début de cet examen. Il est toutefois rarissime qu'une telle injection déclenche des réactions allergiques. De plus celle-ci sont le plus souvent sans conséquence.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.